

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi de la nature et de l'effet d'une (1) demande de dérogation mineure, à sa séance extraordinaire du 10 novembre 2022, qui se tiendra à compter de 18h00, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, soit :

Localisation de l'immeuble

Lot 6 496 148, Cadastre du Québec
Circonscription foncière de Beauce
(222, 181^e Rue)

Nature de la demande

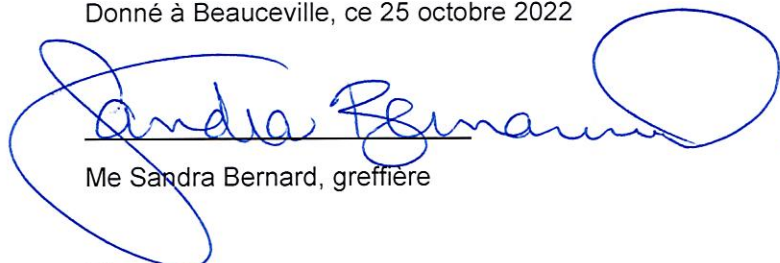
Autoriser une marge de recul latérale d'un bâtiment accessoire à 1,8 mètre, alors que la norme prescrite est de 3 mètres.

QUE dans le cas où le conseil déciderait d'accepter ces demandes de dérogation mineure, ces dernières ainsi approuvées par le conseil municipal seront réputées conformes aux règlements de la Ville.

QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil qui aura lieu le 10 novembre 2022, à compter de 18h00.

QUE tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant 15h00, le 10 novembre 2022 en les faisant parvenir à Me Sandra Bernard, greffière, au 540, boulevard Renault, à Beauceville, province de Québec, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel à greffe@ville.beauceville.qc.ca

Donné à Beauceville, ce 25 octobre 2022

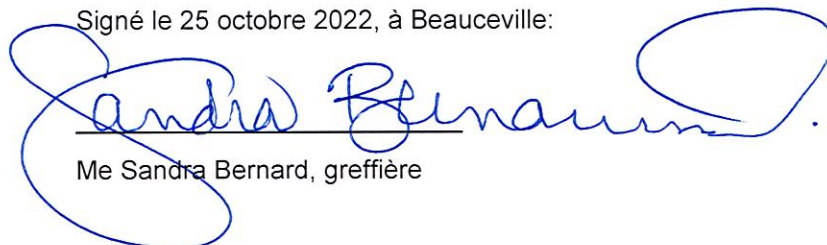


Me Sandra Bernard, greffière

Certificat de publication de l'avis public

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le site internet de la Ville de Beauceville le 25 octobre 2022 et sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville.

Signé le 25 octobre 2022, à Beauceville:



Me Sandra Bernard, greffière